

## SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ - DÉGRESSIVITÉ ET ACTIVATION

**Revendication du MOC :** Le MOC demande de rétablir une véritable assurance chômage sur base de la prise en compte des dommages sociaux résultant de la dégressivité accrue, de l'élargissement et du durcissement de la disponibilité et de la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle qui frappe les jeunes. **Sur cette base, le MOC exige l'abrogation de la réforme de 2012 instaurant une dégressivité accrue des allocations de chômage. Plus globalement, le MOC demande la fin des politiques d'activation telles que menées actuellement** qui sont à la fois inefficaces vu le contexte de pénurie d'emplois de qualité et inutilement culpabilisatrices.

**PS** **Pas d'accord, mais le PS propose des aménagements :** Le PS veut prolonger la période d'insertion dans certaines conditions (*recherche manifeste d'emploi, formation, 78 jours travaillés*). Les sanctions doivent être maintenues mais en donnant accès aux subventions à l'embauche aux chômeurs sanctionnés. Le plan d'accompagnement et de contrôle doit mieux rendre compte des efforts fournis, en adaptant le niveau d'exigence à la situation locale du marché de l'emploi, et apporter un soin particulier aux dispositions existantes pour les plus éloignés de l'emploi (*trajet spécifique et soustraction temporaire du contrôle de disponibilité*).

**ECOLO** **D'accord :** ECOLO veut supprimer la dégressivité des allocations, l'allongement du stage qui doit devenir une véritable période d'accompagnement, et la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Il veut que la formation soit vue comme un droit plutôt qu'une obligation et que l'accompagnement respecte le projet professionnel de la personne tout en tenant mieux compte de la situation des plus éloignés de l'emploi, et ce dans un climat de confiance nécessitant de distinguer les fonctions d'accompagnateur et de contrôleur. Il veut aussi éviter toute sanction qui soit injustifiée au regard du contexte économique actuel.

**cdH** **Pas d'accord, mais le cdH propose des aménagements :** Le cdH veut en effet étendre le bénéfice des aides à l'emploi aux exclus du chômage. Il propose aussi de créer un service volontaire citoyen de 6 à 12 mois pour les jeunes qui soit déductible du stage d'insertion. Le cdH propose aussi de créer un « contrat de participation » rémunéré permettant aux chômeurs depuis plus de 2 ans très éloignés du marché de l'emploi de réaliser des prestations d'intérêt public et pouvant compenser partiellement la dégressivité et de créer des ateliers sociaux réalisant une activité économique subsidiée avec accompagnement intensif. Il propose enfin que l'accompagnement soit personnalisé dès l'inscription et que le contrôle serve à renforcer l'efficacité de l'accompagnement et réciproquement, moyennant toutefois des missions et une gestion des services qui soient distinctes.

**MR** **Pas d'accord :** Le MR veut instaurer un véritable coaching individualisé, une activation linguistique systématique, une information systématique à l'entrepreneuriat, et imposer après 2 ans de chômage au demandeur d'emploi de moins de 50 ans de prêter un certain nombre d'heures par semaine d'activités d'intérêt public par un *contrat d'insertion et de responsabilité civique* avec indemnité complémentaire afin de redonner confiance aux personnes.